durant les trois dernières années, fut le premier sujet d'étude de la Sixième Commission. On remarqua que des rapports signalant certains progrès dans l'œuvre de l'abolition de l'esclavage furent reçus de la Birmanie, de l'Abyssinie, du Portugal et du Soudan, mais que la plupart des membres de la Société avaient négligé de ratifier la convention élaborée l'année dernière. Subséquemment, un représentant de l'Angleterre annonça que la chambre législative de Sierra Leone avait passé la première lecture d'une loi ayant pour but de mettre fin à la surprenante justification légale de l'esclavage dans cette colonie indiquée par un récent décret de la cour.

Les mandats furent, comme de coutume, très intéressants. La friction qui existait au commencement de l'année entre la commission permanente des mandats et plusieurs des puissances mandataires, causée par les enquêtes de la commission, que ces dernières considéraient être d'un caractère trop inquisitorial, semble avoir diminué. Les Dominions prirent une part active dans la discussion, qui porta, entre autres choses, sur les différends, entre la Nouvelle-Zélande et les peuples qui occupent son territoire sous mandat dans le Samoa Ouest et l'assertion du Sud Africain à l'effet qu'il a droit à la "souveraineté" sur les territoires sous mandat qui composaient auparavant le Sud-Ouest Africain allemand. La nomination par le Conseil d'un membre allemand à la Commission des mandats fut signalée, et on recommanda un contrôle plus strict du trafic des spiritueux dans les territoires sous mandats B et C.

Ûn rapport de la Conférence d'experts de presse, à laquelle la presse du Canada était représentée par l'honorable Frank Carrel, fut présenté et les propositions faites dans le but de faciliter l'exécution des recommandations de la conférence portant sur les tarifs télégraphiques et téléphoniques, l'amélioration des communications, les cartes d'identification et visas de passeports pour les

journalistes, etc., reçurent l'appui de l'Assemblée.

Il s'éleva une discussion incidente sur le supposé caractère de propagande

de certaines agences de nouvelles européennes.

La Commission s'occupa, en dernier lieu, d'une résolution émanant de la Norvège recommandant l'adoption de la représentation proportionnelle sous forme d'un seul vote transférable, en ce qui concerne l'élection des membres non permanents du Conseil.

Au cours de la discussion cette recommandation reçut un appui croissant, mais la majorité de la Commission décida qu'il serait préférable de prolonger

l'expérience du système actuel d'élection.

Les recommandations des diverses commissions furent adoptées par l'Assemblée en séances plénières, sans aucune modification substantielle, et la Huitième Assemblée se termina le 26 septembre.

RAOUL DANDURAND, CHARLES STEWART, O. D. SKELTON, PHILIPPE ROY, W. A. RIDDELL.